



Alerte presse
13 décembre 2016 – Paris

France Energie Eolienne salue la publication imminente de l'arrêté tarifaire éolien introduisant le complément de rémunération pour 2016

La Commission Européenne a, ce lundi 12 décembre, annoncé la validité de quatre mécanismes de soutien aux filières d'énergies renouvelables, dont l'éolien. Une annonce qui apporte de la visibilité à la filière et qui sécurise les projets éoliens pour lesquels une demande d'aide a été déposée en 2016.

« La publication, annoncée pour demain, de l'arrêté tarifaire éolien fixant les conditions du complément de rémunération, après sa validation par la Commission européenne, est une nouvelle très rassurante pour les professionnels. » déclare Olivier Perot, président de France Energie Eolienne (FEE).

Très attendu, cet arrêté tarifaire sécurise les projets pour lesquels une demande complète d'aide a été déposée en 2016. Il met fin à l'incertitude qui pesait sur la validité de l'arrêté tarifaire du 17 juin 2014 à la suite de la réforme de la CSPE issue de la Loi de finances rectificative pour 2015.

« Cette remise en cause de l'arrêté tarifaire avait provoqué un ralentissement des projets. Ce nouvel arrêté est essentiel pour préserver la dynamique dont bénéficiait la filière depuis deux ans, avec la création de 1670 emplois en 2014 et 1950 emplois en 2015 » indique Olivier Perot.

Les porteurs de projets pourront convertir leurs demandes complètes de contrat d'achat en demandes complètes de complément de rémunération en conservant le niveau actuel du tarif de l'obligation d'achat, 82 €/MWh. *« Toutefois, nous restons préoccupés par la mise en œuvre concrète de cette conversion à laquelle il nous est recommandé de procéder avant la fin de l'année. »* nuance Olivier Perot.

« Ce n'est qu'une première étape, une transition » précise le président de FEE. En effet, la filière reste pleinement mobilisée en vue de la parution d'un arrêté tarifaire pour 2017 pour les parcs de moins de 6 mâts qui bénéficieraient d'un complément de rémunération en guichet ouvert, mais aussi de l'élaboration des cahiers des charges des appels d'offres pour les parcs de plus de 6 machines.

À propos de France Énergie Éolienne :

France Energie Eolienne est l'association qui fédère les professionnels éoliens français. Les 300 membres de France Energie Eolienne ont construit plus de 90% des turbines installées sur le territoire français et en exploitent plus de 85%.

Contacts presse :

Agence Comfluence :
Tiffany Allenet
+33 (0)1 40 07 34 25
tiffany.allenet@comfluence.fr

Chargée de communication FEE :
Emilie Macherowski
+33 (0)1 42 60 07 41
emilie.macherowski@fee.asso.fr